

Subventions - Secteurs Animation et Prévention - Transferts de crédits

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :

Secteur Animation

Le Conseil Municipal, lors de ses séances des 30 janvier 2003 et 10 juillet 2003 a confirmé le souhait de la ville d'entretenir des relations soutenues avec différentes associations du champ de l'animation de quartier. Ce partenariat repose sur une convention cadre d'une durée de 3 ans, sur des avenants annuels présentant le programme d'activités retenues et sur l'attribution d'une subvention globale.

Cette contractualisation ouvre la possibilité par ailleurs pour la collectivité de décider le versement de subventions à titre exceptionnel pour contribuer à la réalisation de projets ou programmes développés par ces associations.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution des subventions suivantes et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants complémentaires :

Association	Somme proposée	Action retenue
MJC Palente-Orchamps	4 218 €	Animation de rue, animation contes, financement du poste «adulte relais»
Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux	15 260 €	Poursuite du plan de redressement financier de l'association
ASEP du FJT	11 430 €	Aménagement des locaux d'activités
MJC Besançon/Clairs-Soleils	55 334 €	Solde subvention annuelle + soutien nouvelles activités

Par ailleurs, la Maison de Quartier de Planoise a organisé avec l'ensemble des acteurs du quartier sa Fête Annuelle le 27 septembre dernier.

Il avait été décidé cette année de donner un caractère événementiel et festif à cette manifestation et les jeux pour enfants, bal populaire et feu d'artifice ont été appréciés par tous.

Le budget réalisé de cette action a été supérieur au budget initialement prévu et il est proposé de transférer une somme d'un montant de 4 200 € à la Maison de Quartier de Planoise.

Le montant de ces subventions et transferts s'élève à 90 442 € ; ces sommes, existant sur le Budget Primitif de la délégation, sont à prendre sur le chapitre 92.422.6574.47030 abondés de 6 443 € du 92.824.6574.47003.

- 86 242 € seront à verser aux associations précitées,
- 4 200 € seront à transférer au chapitre 92.422.6042.47034.

Secteur Prévention

Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la ville soutient l'opération «Parlons Citoyenneté», menée par l'ADDSEA, qui permet un travail d'éducation notamment sur la notion des droits et des devoirs auprès d'adolescents et de leurs parents. Au cours de l'année scolaire 2002-2003, cette opération a touché plus de 3 000 élèves et 500 parents. Compte tenu de l'intérêt de cette opération et au vu du déficit annoncé pour l'exercice 2003-2004, la collectivité est sollicitée pour apporter une aide exceptionnelle.

Par ailleurs, le Centre Contre les Manipulations Mentales «Roger IKOR» mène une action de prévention la plus large possible auprès d'un public varié afin de prévenir les méfaits des mouvements à caractère sectaire. L'association intervient notamment sous forme de conférences ou de réunions d'échanges afin d'informer le public scolaire, les parents ou les professeurs sur la réalité et les risques liés à cette question. La collectivité est sollicitée pour soutenir cette association.

Dans ce cadre, il est donc proposé au Conseil Municipal de décider l'attribution des subventions suivantes :

Association	Somme proposée	Action retenue
Service de Réparation Pénale de l'ADDSEA	3 000 €	Parlons Citoyenneté
Centre contre les Manipulations mentales «Roger IKOR»	915 €	Lutte contre les mouvements à caractère sectaire

Enfin, le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, en lien avec les collectivités adhérentes, organise une série de réunions régionales dont l'objectif est de rédiger «un manifeste des villes pour la sécurité». Des perspectives de la police municipale aux inquiétudes liées aux moyens d'assurer la prévention, en passant par la responsabilité des maires et de l'Etat dans la construction des politiques de sécurité, ce texte sera le bilan des expériences des collectivités et situera la place des villes dans le champ de la sécurité urbaine. La Ville de Besançon a proposé d'accueillir, le 8 décembre prochain, l'une de ces rencontres.

Il est donc nécessaire de procéder à cet effet à un transfert de 700 € de la délégation Politique de la Ville à la délégation Relations Publiques.

Le total de ces sommes, soit 4 615 €, sera à prélever sur le chapitre 92.522.6574.47040 :

- 3 915 € seront versés aux associations
- 700 € seront transférés sur le chapitre 92.024.6257.300.

Secteur Contrat de Ville

Dans le cadre du CTL, une erreur matérielle a été commise dans le calcul de la subvention à Tambour Battant. Le montant total à la charge de la Ville est de 5 375 € dont 464 € ont déjà été versés (délibération du 10 juillet). Le complément s'élève donc à 4 911 €.

La somme est à prélever sur le chapitre 92.824.6574.47003.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement de ces subventions,
- de signer les avenants complémentaires avec la MJC Palente, le Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux, l'ASEP et la MJC Besançon/Claire-Soleils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

N'ont pas pris part au vote : M. Denis BAUD, M. Benoît CYPRIANI, M. Franck MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Annie MENETRIER, M. Bruno MEDJALDI, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.